



DÉCLARATION N°001/CGCPI/2018

Plus de huit(8) ans après la commission des massacres du stade de Conakry le lundi 28 Septembre 2009 qualifiés de crimes contre l'humanité par une mission d'enquête des Nations-Unies, la justice guinéenne vient de franchir un pas important qui permet aux victimes de rêver d'un procès dans un délai raisonnable.

Cependant, s'il faut se féliciter des quelques avancées dans l'instruction du dossier du 28 septembre 2009 au niveau national, il existe des préoccupations majeures sur certaines zones d'ombre qui n'ont jamais été prises en compte avec abnégation par le pool de juges notamment le cas des fosses communes et la non audition de certaines hautes personnalités du CNDD comme le Général Sékouba Konaté qui était Ministre de la Défense au moment des faits et suite à une plainte des victimes, ce, depuis le 26 septembre 2017.

Une telle conduite de l'instruction avec un nombre d'inculpés en deçà des attentes(14) et un empressement de tenir un procès au bout duquel des condamnations à minima qui pourraient être prononcées, inquiètent notre Coalition.

C'est pourquoi, bien que nous saluons la mise en place d'un comité chargé d'organiser le procès du 28 Septembre 2009, notre Coalition souhaite que des mesures préalables soient prises par les autorités guinéennes parmi lesquelles le retour du Capitaine Moussa Dadis Camara, les auditions du personnel de la santé en poste le 28 Septembre 2009 dans les hôpitaux de Donka et Ignace Deen sur le retrait des corps qui s'y trouvaient.

La Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale reste très préoccupée sur la requalification des crimes du 28 Septembre 2009 par le pool de juges par la non prise en compte de l'article 28 du statut de Rome.

Qualifier les crimes du 28 Septembre 2009 de crimes ordinaires alors que les dépositions des victimes ont révélé le contraire choque la conscience de celles-ci et de toutes les personnes qui ont été touchées par ces évènements.

Or, le réquisitoire du Procureur général près la Cour d'Appel de Conakry en date du 08février 2010 a visé le rapport de la commission international d'enquête sur les crimes du 28 Septembre 2009.

Au regard de ces changements majeurs intervenus dans l'instruction du dossier du 28 Septembre 2009, la Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale appelle :

- A un procès juste et équitable,

- A l'examen de tous les appels qui ont été formulés par les avocats de la partie civile conformément à la loi,
- Au respect des droits de toutes les parties dans un procès pénal,
- Au renforcement de la présence de la société civile dans le comité d'organisation du procès du 28 Septembre 2009.

C'est seulement à ce prix que la vérité éclatera dans ce dossier qui a endeuillé plus de 157 familles guinéennes, entraîné une centaine de disparus dont les corps gissent dans les nombreuses fosses communes que compte le pays, des femmes violées, des blessés, des séquestrations et de dégâts matériels importants.

La Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale veillera à ce que les victimes obtiennent une vraie justice afin qu'elles ne se sentent pas doublement victimes car une parodie de justice ou un déni de justice contribue à l'aggravation de l'injustice et de l'impunité dans notre pays.

Conakry, le 23 avril 2018



Le Président

Maître Hamidou Barry